



A Tous PNC AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

lundi 30 août 2010

PNC, UN VRAI MÉTIER... MÊME L'ÉTÉ !

Avoir autre chose que des pilotes professionnels régulièrement qualifiés aux commandes de nos avions vous paraît-il concevable ?

Il y a fort à parier que non, alors pourquoi ce qui ne semble pas concevable pour les navigants du cockpit le serait pour les navigants de la cabine ? Sommes-nous moins professionnels ?

Pourtant, Air France a annoncé le lancement des recrutements de PNC non qualifiés pour l'été prochain. Ces personnels non professionnels, non qualifiés, non compétents, vont remplacer pour quelques mois de vrais PNC qualifiés. Il s'agit du recrutement d'étudiants qui seront chargés de travailler en tant que personnel complémentaire de bord dans les avions d'Air France en remplacement de PNC qualifiés.

La sécurité des vols est au cœur du discours de la Compagnie. Mais, une fois de plus, nous devons constater que, pour la Direction, **cette préoccupation ne va pas au-delà du discours.**



Pour l'UNAC, le recrutement de saisonniers doit être ouvert en priorité aux PNC demandeurs d'emploi.

Pour nous, à l'**UNAC**, la sécurité des vols passe par du personnel qualifié. Les compétences du PNC en matière de sécurité et de secourisme sont sanctionnées par un diplôme, le CFS.

Plusieurs centaines de PNC qualifiés sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi à Pôle Emploi. Sans compter les 200 PNC qui vont prochainement être licenciés de Corsairfly.

Nous demandons à la Direction de donner une priorité à ces professionnels dans les futures embauches de PNC.

PLUS DE PROFESSIONNELS POUR PLUS DE SECURITE

Ref. : LDS-10-08-46-FM
AIR FRANCE
Monsieur Pierre-Henri GOURGEON
Directeur Général
45 rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 9 août 2010

Monsieur le Directeur Général,

Air France a annoncé le lancement d'un recrutement de PNC étudiants. Nous ne pouvons que nous féliciter de la reprise des embauches PNC, cependant le fait que l'Entreprise recourt à du personnel non qualifié est pour nous inacceptable. Le métier de PNC est un vrai métier... et cela toute l'année, il n'y a pas d'exception en été. Pour exercer sa mission dans l'avion, le PNC doit avoir été formé, cette formation étant sanctionnée par un diplôme, le CFS. Il nous paraît indispensable, pour la sécurité des passagers que nous transportons, que l'ensemble des membres d'équipage PNC soit titulaire du CFS.

Par ailleurs, plusieurs centaines de PNC sont inscrits dans les répertoires de Pôle Emploi, à la recherche d'un emploi de PNC. Cela sans compter les 200 PNC de Corsairfly, qui vont perdre leur emploi dans les prochains mois du fait du plan social en discussion actuellement. Tous ces demandeurs d'emploi et futurs demandeurs d'emploi attendent avec impatience la reprise des recrutements PNC. Certains ont une grande expérience et ont besoin de compléter leur carrière pour pouvoir bénéficier à terme d'une pension du régime de retraite des navigants.

Nous vous demandons donc de donner une priorité à ces professionnels dans les futures embauches de PNC, même s'il ne s'agit que de contrats temporaires de quelques mois.

Non seulement cela permettra de garantir au mieux la sécurité des passagers, mais cela permettra à Air France de s'enrichir de l'expérience acquise à l'extérieur par ces PNC expérimentés. Cela permettra également à ces PNC de postuler à un emploi permanent à Air France, quand les recrutements reprendront, avec quelques mois d'expérience supplémentaires acquis sur les lignes Air France.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Franck MIKULA

Copies : Monsieur Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des Transports auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie et du Développement durable
DGAC, Monsieur Gérard Rucay, Directeur
FNAM, Monsieur Lionel Guerin, Président
SCARA, Monsieur Jean-Baptiste Vallé, Président

